



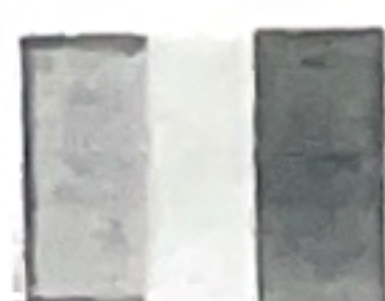
**DECRET D/2023/ 0057 /PRG/CNRD/SGG
PORTANT NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU FONDS DE DEVELOPPEMENT AGRICOLE
(FODA)**

LE PRESIDENT DE LA TRANSITION,

- Vu** la Charte de la Transition ;
Vu la Loi L/2012/012/CNT du 06 août 2012 portant Loi Organique relative aux Lois des Finances ;
Vu la Loi L/2017/056/AN du 08 décembre 2017 modifiant certaines dispositions de la Loi L/2016/075/AN du 30 décembre 2016 portant gouvernance financière des Sociétés et Établissements publics ;
Vu la Loi L/2018/025/AN du 03 juillet 2018 portant organisation générale de l'administration publique ;
Vu la loi L/2019/0027/AN du 07 juin 2019 portant Statut général des Agents de l'Etat ;
Vu l'Ordonnance O/2021/001/PRG/CNRD/SGG du 16 septembre 2021 portant prorogation des Lois nationales, des Conventions, Traités et Accords internationaux en vigueur à la date du 5 septembre 2021 ;
Vu le Décret D/2022/0228/PRG/CNRD/SGG du 09 mai 2022 portant attributions, organisation et fonctionnement du Fonds de Développement Agricole (FODA) ;
Vu le Décret D/2022/548/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre 2022 portant Structure du Gouvernement de la Transition ;
Vu le Décret D/2022/549/PRG/CNRD/SGG du 18 novembre portant nomination des membres du Gouvernement de la Transition ;
Vu le Communiqué n° 01 du Comité National du Rassemblement pour le Développement (CNRD) du 05 septembre 2021 portant prise effective du Pouvoir par les Forces de Défense et de Sécurité ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommés membres du Conseil d'Administration du Fonds de Développement Agricole (FODA) les cadres dont les prénoms et noms suivent :



Président : Monsieur Almamy II SYLLA, Directeur des Opérations de Change à la Banque Centrale de la République de Guinée (BCRG) ;

Membres :

1. Monsieur Shaïkou Yaya BALDE, Directeur National du Service de Promotion Rurale et du Conseil Agricole (SERPROCA), du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage ;
2. Madame Fanta KEITA, Payeur Général du Trésor (PGT) à la Direction Générale du Trésor et de la Comptabilité Publique, du Ministère de l'Economie et des Finances ;
3. Monsieur Mamadou Mallan THIAM, Chef de Division Suivi Budgétaire Sectoriel, à la Direction Générale du Budget, du Ministère du Budget ;
4. Madame Dieng Christelle DONZO, Directrice Générale de NSIA Banque, représentante de l'Association Professionnelle des Banques ;
5. Madame Sanassa Marieme DIANE, Coordinatrice IamGold Managem Guinée, représentante de la Chambre des Mines de Guinée ;
6. Monsieur Souleymane BERETE, Président de la Délégation Spéciale de la Chambre Nationale d'Agriculture ;
7. Monsieur Ahmadou SOW, Directeur Exécutif de l'Association Professionnelle Institutions de Microfinance de Guinée (APIMG), représentant de l'APIM-G ;
8. Madame Mariame BAH, Directrice Générale Adjointe de Sunu Assurance Vie Guinée, Association Professionnelle des Assureurs de Guinée ;
9. Monsieur Souleymane SY SAVANE, en service à la Présidence de la République ;
10. Madame Fadima DIAWARA, Fondatrice de Kunfabo.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de la date de sa signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 13 FEV 2023.



Colonel Mamadi DOUMBOUYA